



Deux nouveaux juges installés à la CPS : Le juge d'instruction national Pamphile Oradimo et le juge international à la Chambre d'accusation Stefan Schlotter ont prêté serment le 4 février 2025.

Cour Pénale Spéciale

Bulletin trimestriel d'information

Mars 2025 - #5 (12 mars 2025)

I- ETAT D'AVANCEMENT DES INVESTIGATIONS

20 informations judiciaires en cours dont 6 ouvertes sur plainte avec constitution de partie civile.

35 inculpés dont 32 en détention provisoire, 1 sous contrôle judiciaire, 1 évadé, 1 en liberté provisoire.

25 mandats d'arrêt en cours.

A ce jour, 6 informations judiciaires ont été clôturées :

- 3 par renvoi pour jugement à la Chambre d'assises : (Affaires Paoua, Ndélé 1 et Ndélé 2)
- 2 par renvoi frappé d'appel devant la chambre d'accusation spéciale : (Affaires Bossembélé et Guen)
- 1 par non-lieu (Affaire Obo)

Ordonnance de mise en accusation dans l'affaire de Guen

Le 6 décembre 2024, les juges d'instruction ont clôturé leur dossier dans l'affaire dite de « Guen. Les faits concernent des crimes qui auraient été commis par des groupes antibalakas dans les localités de Guen, Gadzi et Djomo en préfecture de Mambere-Kadei entre février et mars 2014 contre la population musulmane, en particulier les attaques de Guen le 1er février 2014 à l'issue de laquelle au moins 27 personnes ont été tuées et du 5 février 2014 ayant provoqué la mort d'au moins 45 personnes. Selon les juges d'instruction, ces attaques ont visé la communauté musulmane de ces localités et ont entraîné la fuite massive de cette communauté vers d'autres localités du pays ou en dehors de la RCA.

Les juges d'instruction ont estimé qu'il existe des charges suffisantes contre Mathurin KOMBO, François BOYBANDA alias BALERE, Philémon KAHENA alias CB, Dieudonné GOMITOUA, Edmond BEINA et Jean BAHARA justifiant leur renvoi devant la juridiction de jugement. En revanche, les juges d'instruction ont prononcé un non-lieu à l'égard de Narcisse WAPORO alias NARA. L'ordonnance a été frappée d'appel et la Chambre d'accusation spéciale examinera les recours. Les accusés sont présumés innocents.

II- ETAT D'AVANCEMENT DES PROCES

La Première section d'assises a rendu son verdict sur l'action pénale dans le volet de l'affaire **Ndélé 1** le 13 décembre 2024 (voir ci-dessous). Le jugement sera rendu public prochainement.

Le volet de cette affaire concernant les accusés en fuite fait l'objet d'une procédure par contumace depuis le 3 février 2025, devant la même juridiction.

La première Section d'assises tient simultanément le procès des accusés dans l'affaire dite de **Ndélé 2** depuis le 17 décembre 2024.

Le résumé quotidien des audiences est disponible sur le site de la CPS : www.cpsrca.cf

Et sur les réseaux sociaux : @cour_penale ; linkedin : cour pénale spéciale République centrafricaine.

Résumé du verdict dans l'affaire « Ndélé 1 »

L'affaire dite « Ndélé 1 » porte notamment sur les attaques commises de mars et avril 2020 à Ndélé. Le 13 décembre 2024, la première section d'assises de la CPS a jugé que « les faits commis à Ndélé le 29 avril 2020 ne constituent pas des crimes de guerre ». Elle a cependant condamné Kalite Azor, Antar Hamat, Charfadine Moussa Wodjonodroba Oumar Oscar à des peines allant de 20 à 15 ans d'emprisonnement pour crimes contre l'humanité commis à cette occasion. Le jugement sera prochainement notifié aux parties qui disposent de la faculté de faire appel.

Le jugement par contumace des autres accusés dans cette affaire est actuellement en cours.

Mandats d'arrêt en cours : 39 personnes recherchées par la CPS

Au stade de l'instruction : 27

Après mise en accusation : 12

- Affaire Ndélé 1 : 6 mandats d'arrêt
- Affaire Ndélé 2 : 4 mandats d'arrêt
- Affaire Bossembélé (appel en cours) : 1 mandat d'arrêt
- Affaire Guen (appel en cours) : 1 mandat d'arrêt

IV – PROCEDURES DEFINITIVEMENT CLOSES : 2

Au stade de l'instruction : Affaire d'OBO (Ali MAHAMAT HAMAT : non-Lieu)

Au stade du jugement : Affaire de PAOUA (Issa SALLET, Mahamat TAHIR, Ousmane YAOUBA : condamnations et réparations)

Programme de stage à la CPS

La CPS a lancé son programme de stage « Maboko », ouvert à tous les jeunes francophones désireux de se familiariser avec la pratique de la justice pénale internationale au sein de la CPS.

Pour plus d'informations, bien vouloir consulter le site web de la CPS : www.cpsrca.cf/bibliotheque/stage-cps//56/